



TRANSPORT ADAPTÉ

Demande d'inscription pour l'année 2024/2025

À retourner avant le **30 juin 2024**

ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : M F

INFORMATIONS

Fauteuil électrique

Fauteuil léger pliant

Informations complémentaires au transport :

DISPOSITIF SCOLAIRE*

	Classe		Classe
<input type="checkbox"/> ULIS	<input type="checkbox"/> EREA
<input type="checkbox"/> SEGPA		
<input type="checkbox"/> Autres dispositifs			

AUTRES DISPOSITIFS (hors scolaire)*
Transport non assuré par le Département

IME ITEP

UEEA UEE

Autres dispositifs

*Pour les temps partagés, cocher plusieurs cases.
Joindre la(es) décisions(s) d'affectation

RYTHME SCOLAIRE

	L	M	Me	J	V
Aller**					
Retour**					

**Aux horaires d'ouverture/fermeture de l'Établissement

REPRÉSENTANT LÉGAL OU RESPONSABLE 1

Nom :

Prénom :

Rue :

Lieu-dit :

Commune :

Email :

Tel : Portable :

Lien de parenté :

DEUXIÈME ADRESSE SI DIFFÉRENTE
(à remplir en cas de garde alternée ou de famille d'accueil)

Nom :

Prénom :

Rue :

Lieu-dit :

Commune :

Email :

Tel : Portable :

Lien avec l'enfant :

SCOLARISATION

Nom de l'établissement :

.....

Adresse :

.....

GARDE ALTERNÉE***

Semaine paire :

Semaine impaire :

***La signature des deux parents est exigée

Les informations recueillies sont enregistrées par le Département des Deux-Sèvres dans un fichier informatisé. Le traitement a pour finalité l'organisation du service de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires, mis en œuvre dans le cadre des articles R.3111-24 et suivants du code des transports.

Les données recueillies concernent l'identité et les coordonnées du bénéficiaire et de son représentant légal, le handicap dont le bénéficiaire est affecté, les informations sur la scolarité du bénéficiaire et les modalités d'organisation des déplacements. Ces informations sont destinées aux services départementaux en charge de l'organisation du service, aux entreprises de transport réalisant le service pour le compte du Département et, le cas échéant, à certains départements limitrophes. Les informations sont conservées pour une durée de trois ans, puis traitées conformément aux prescriptions des Archives Départementales dans le respect du Code du patrimoine.

Au terme de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant par courrier le Délégué à la protection des données du Département des Deux-Sèvres, Maison du département, Mail Lucie Aubrac, CS 58880, 79028 Niort Cedex.



TRANSPORT ADAPTÉ

DEMANDE D'INSCRIPTION



www.deux-sevres.fr

À partir de l'année 2024/2025, le Département souhaite s'orienter vers une nouvelle politique de prise en charge du transport scolaire des élèves en situation de handicap en permettant aux familles de choisir entre deux options : soit d'accompagner leurs enfants à l'école en ouvrant droit à une indemnisation (remboursement des frais kilométriques par trimestre), soit une prise en charge dite classique de transport collectif.

L'option de transport collectif implique une participation financière au titre de l'année scolaire en cours dont les montants sont les suivants :

➤ **ÉLÈVES DE MATERNELLE OU PRIMAIRE : 100 €**

➤ **COLLÉGIENS : 125 €**

➤ **LYCÉENS, ÉTUDIANTS : 150 €**

Merci de compléter le verso de cet imprimé et de joindre :

- 1 avis de transport scolaire favorable de la MDPH, en cours de validité ;
- 1 avis d'orientation scolaire dans le dispositif concerné (ULIS ou autre), émis par la MDPH, en cours de validité.

Afin de garantir le traitement de votre dossier dans les meilleurs délais, merci de nous retourner l'inscription de votre enfant **avant le 30 juin 2024** soit par mail, soit par courrier, à l'adresse suivante :

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Transport Scolaire Adapté - 74 rue Alsace Lorraine - CS 58880 - 79028 NIORT Cedex

Tél : 05 49 06 79 45 ou 05 17 18 81 71

transcoladapt@deux-sevres.fr

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT DE MON ENFANT

- Transport effectué par la famille et indemnisé par le Département
(Avec une indemnisation des frais kilométrique à la famille précisée dans le règlement du service)
- Transport collectif *(Sous réserve que l'établissement soit à plus de 3 km du domicile)*

En effectuant la demande, je certifie avoir pris connaissance du règlement départemental du transport scolaire adapté et en accepter les conditions.

PROFIL DE LA DEMANDE

- Transport scolaire existant mais non accessible à l'enfant de par son handicap
- Circuit de transport scolaire vers le dispositif concerné (ULIS ou autre) non existant (hors secteur)
- Transports en commun existants mais incapacité de l'enfant à les utiliser

Cadre réservé à l'administration

Fait à : le :

Le Père :

La Mère :

Autre titulaire de l'autorité parentale :

